

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 mai 2019
Compte-rendu

Présents : 18 - pouvoirs : 2 – votants : 20

<i>André FONTAINE</i>	<i>X</i>	<i>Christine ROUXEL</i>	<i>X</i>
<i>Paulette BEULE</i>	<i>X</i>	<i>Véronique KERROUAULT</i>	<i>X</i>
<i>Denis HUET</i>	<i>X</i>	<i>Virginie RICHARD</i>	
<i>Marie-Claire BONHOMME</i>	<i>X</i>	<i>Sébastien LAUNAY</i>	<i>Pouvoir à P. Torlay</i>
<i>René TORLAY</i>	<i>X</i>	<i>Alexandre DURUDEAU</i>	<i>X</i>
<i>Julien ROUXEL</i>	<i>X</i>	<i>Annick LORENT</i>	<i>X</i>
<i>Pierre TORLAY</i>	<i>X</i>	<i>Jean-Charles ROUXEL</i>	<i>Pouvoir à Ch. Rouxel</i>
<i>Christine NUE</i>	<i>X</i>	<i>Jean-Pierre VALLEE</i>	<i>X</i>
<i>Marie-Odile DEGREZ</i>		<i>Bertrand COTTIN</i>	<i>X</i>
<i>Denis PICARD</i>	<i>X</i>	<i>Hélène LOPION</i>	<i>X</i>
<i>Carole ROUXEL</i>		<i>Michel CARRE</i>	<i>X</i>
<i>Gildas GAREL</i>	<i>X</i>		

Secrétaire : Marie-Claire Bonhomme

Convocation du 9 mai 2019

Validation du compte rendu de la réunion du 25 avril 2019

M. Michel Carré signale l'absence de mention du vote sur la délibération du PLU.

Il sera ajouté les mots suivants à la délibération d'approbation du PLU : « vote : 15 voix pour, 4 abstentions ».

Après en avoir délibéré et après rectification, le Conseil Municipal, (Vote : 19 voix pour, une abstention), **valide** le compte-rendu de la réunion du 25 avril 2019

Ordre du jour :

1. Enfance : validation PEDT
2. Enfance : tarifs restauration scolaire 2019-2020
3. Enfance : tarifs ALSH
4. Enfance : tarifs garderie
5. Jeunesse : convention de mise à disposition de personnel – CIAS Fédé
6. Tirage au sort des jurés d'assises
7. Vœu concernant le centre hospitalier de Redon - Carentoir
8. Questions diverses
9. Informations diverses

1- Enfance : validation PEDT

Le projet éducatif territorial (PEdT) « formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ».

Mme Marie-Claire Bonhomme, adjointe au Maire, rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait mis en place un PEDT dans le cadre de la Réforme des Rythmes scolaires, pour la période 2014-2018.

Le Conseil Municipal a décidé de revenir à la semaine scolaire de 4 jours, à compter de la rentrée scolaire 2018 et dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Mercredi, a validé un nouveau PEDT pour l'année scolaire 2018-2019.

Considérant la plus-value apportée par la mise en place du Plan Mercredi sur la qualité éducative des animations proposées par l'ALSH ;

Considérant l'importance de la complémentarité éducative des différents temps de l'enfant ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, (**Vote : unanimité**),

- Valide le PEDT 2019-2022, ci-annexé.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes consécutifs à la présente délibération

2- Enfance : tarifs restauration scolaire 2019-2020

Mme Bonhomme, adjointe au Maire, présente le compte rendu des travaux de la commission enfance-affaires scolaires.

La commission propose l'évolution suivante de tarifs de la restauration scolaire :

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Repas enfant	3.05 €	3.10€	3.15 €	3.20 €	3.25 €
Repas adulte	4.80 €	4.90 €	5.00 €	5.10 €	5.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide (Vote : unanimité)**, de fixer les conditions de tarification de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2019-2020 :

- **Repas enfant : 3.25 €**
- **Repas adulte : 5.20 €**
- Application d'une majoration de 10 % du tarif en cas de présence sans inscription préalable.
- Facturation du repas au tarif normal en cas d'absence de l'enfant sans que la cantine ne soit prévenue, sauf exception précisée dans le règlement

Mme Hélana Lopion, relaye une demande de parent, qui souligne la sévérité du personnel encadrant et un défaut de communication auprès des enfants. Quelques parents avaient déjeuné au restaurant scolaire en décembre dernier. Elle demande si un s'il y a eu un retour de cette visite.

Mme Bonhomme répond que les parents, qui ont déjeuné à la cantine, ont été reçus à la mairie. Lors de cet échange, il a été relevé que la communication devait être améliorée, quant à la diffusion des menus, les formations suivies par le personnel, la provenance des produits.

Ces mêmes parents seront invités à participer à la Commission enfance, si la question de l'organisation du restaurant scolaire est à l'ordre du jour.

Quant à la discipline, M. le Maire précise que les parents ne seront pas admis à participer au service du midi. Il affirme son appui envers le personnel, qui doit faire preuve de fermeté dans la gestion d'un groupe d'enfants aussi important.

3- Enfance : tarifs ALSH

Mme Bonhomme, adjointe au Maire, propose de maintenir les tarifs appliqués depuis le 1^{er} septembre 2018, sauf pour le repas qui sera conforme aux tarifs de la restauration scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide (vote : unanimité)**, de fixer les conditions de tarification de l'ALSH pour l'année scolaire 2019-2020 :

Tarifs ALSH 2018-2019					
Quotient familial	< 600	600 à 750	751 à 950	951 à 1150	> 1150
1/2 journée	4,00	4,25	4,50	4,75	5,00
repas	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25
journée	10,50	11,00	11,50	12,00	12,50
semaine complète	47,00	49,00	51,00	53,00	55,00
camp	125,00	130,00	135,00	140,00	145,00
nuitée	Suppression de la prestation				
sortie sans prestation (piscine...)	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25
sortie avec prestation (cinéma, parc, spectacle...)	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50
Garderie (de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30) par 1/4h	0.22	0.24	0.26	0.28	0.30

4- Enfance : tarifs garderie

Mme Bonhomme, adjointe au Maire, propose de maintenir les tarifs appliqués depuis le 1er janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide (vote : unanimité)**, de fixer les conditions de tarification de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2019-2020 :

Quotient familial	Tarification au 1/4h
≥ 1151	0,30 €
951 à 1150	0,28 €
751 à 950	0,26 €
600 à 750	0,24 €
< 600	0,22 €

Quand une personne viendra chercher son enfant après l'heure de la fermeture, elle devra régler une somme forfaitaire de 5 € par enfant.

Informations quant à la facturation des service enfance et restauration scolaire

- Face à l'importance de certains impayés, le CCAS demandera à rencontrer les familles concernées.
- En raison des coûts de gestion, la Trésorerie refusera dorénavant de prendre en charge les factures supérieures à 15 €, hors prélèvement. Le service de facturation devra être réorganisé en conséquence.

5- Jeunesse : convention de mise à disposition de personnel – CIAS Fédé

Mme Bonhomme, adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de poursuivre la collaboration avec le CIAS- Fédé, pour la mise à disposition d'un animateur jeunesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (**vote : unanimité**), **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention, ci-annexée, de mise à disposition de personnel d'animation à l'Espace Jeunes avec le CIAS-Fédé.

6- Tirage au sort des jurés d'assises

Les élus procèdent au tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2020.

7- Vœu concernant le centre hospitalier de Redon – Carentoir

Monsieur le Maire présente le vœu de Redon Agglomération concernant le centre hospitalier de Redon – Carentoir

CONSIDERANT l'importance, dans un espace rural et urbain intermédiaire entre les métropoles, d'avoir un centre hospitalier couvrant l'ensemble des services d'urgence, maternité, pédiatrie, médecine, chirurgie, soins de suite, gérontologie, urologie, psychiatrie;

CONSIDERANT que le centre hospitalier réparti sur 3 sites à Redon et 1 site à Carentoir répond aux besoins d'une population de 100 000 habitants répartis sur un rayon de 30 à 40 kms autour de Redon, ville d'équilibre territorial entre Rennes-Nantes-St Nazaire et Vannes;

CONSIDERANT le rôle déterminant de ce centre hospitalier pour donner corps, concret et opérationnel, au projet de développement d'un territoire inter métropolitain auquel adhère notre intercommunalité parmi les 13 intercommunalités membres de ce groupe de coopération ;

CONSIDERANT la situation sanitaire locale dégradée concernant plusieurs pathologies, au regard des moyennes régionales (taux de prévalence pour cancers, suicides, maladies chroniques, AVC..) et les déficits en offre de services de santé de ce territoire, tant en offre de santé libérale qu'en service public;

CONSIDERANT la dynamique d'animation territoriale de santé portée par notre territoire depuis 2009 qui a permis de signer le premier contrat local de santé interrégional de France avec les ARS Bretagne et Pays de la Loire avec l'objectif de réduire les inégalités d'accès à la santé et au cœur duquel contrat le centre hospitalier de Redon-Carentoir tient une place prépondérante;

CONSIDERANT le rôle déterminant du centre hospitalier en terme de dynamiques d'emplois qualifiés sur le territoire (actuellement plus de 800 agents de la fonction publique hospitalière et plus de 60 médecins);

CONSIDERANT l'atout que représente la présence d'un centre hospitalier pour l'attractivité de populations nouvelles, quels que soient les âges concernés, et pour l'accueil d'entreprises.

CONSIDERANT la nécessité et l'urgence d'établir un plan d'investissements assurant la modernisation du centre hospitalier de Redon-Carentoir (restructuration ou reconstruction).

REDON Agglomération émet le vœu suivant :

- Que le Contrat Local de Santé soit actualisé pour améliorer l'accès à une offre de soins complète sur l'ensemble du territoire et pour développer l'offre hospitalière sur un territoire éloigné des métropoles;
- Qu'un plan d'investissements immobiliers et de modernisation pour les 15 ans à venir soit élaboré dès cette année 2019 et mis en œuvre à partir de 2020 ;
- Qu'un bilan financier soit établi par le centre hospitalier de Redon-Carentoir et les deux ARS en matière de soutien public au service hospitalier, en comparaison des investissements conséquents en cours à Rennes et à Nantes.

ET S'ENGAGE À:

- Alimenter en informations et en suggestions le comité de suivi du centre hospitalier Redon-Carentoir. Ce comité de suivi réunit la direction du centre hospitalier, les parlementaires, les

collectivités territoriales et toutes les organisations concernées (syndicats, mutuelles, associations) et a été relancé en janvier 2019 avec une fréquence de réunion trimestrielle;

- Contribuer à l'évaluation et au suivi du fonctionnement du centre hospitalier de Redon-Carentoir, en diffusant auprès de nos concitoyens des informations sur les services hospitaliers et les résultats des évaluations effectuées en matière de qualité des services (tableau des évaluations et agréments qualité portés à connaissance);
- Favoriser le lien avec la médecine de ville;
- Restituer annuellement auprès de notre conseil communautaire les informations et les options provenant du Contrat Local de Santé et du Comité de Suivi du centre hospitalier de Redon-Carentoir.

Les élus soulignent l'importance d'avoir un service public hospitalier de proximité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'hôpital de Redon a un programme ambitieux d'investissement dans du matériel médical de pointe et de développement de l'offre de soin. L'hôpital de Carentoir se spécialise dans la gériatrie.

Monsieur Michel Carré ajoute que l'hôpital représente 800 emplois et qu'il pâtit d'un retard dans l'investissement immobilier en raison d'un autofinancement insuffisant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide (vote : unanimité)**, d'approuver le vœu de Redon Agglomération concernant le centre hospitalier de Redon – Carentoir

8- Informations diverses

- Monsieur René Torlay informe le Conseil Municipal que la commune a acheté un camion benne avec coffre de marque Iveco, pour le service technique municipal. Cet achat représente 31 500 € HT. Il remplacera un véhicule ancien, qui a été refusé aux mines.
- Le Département engage des travaux de réfection de la couche de roulement de la RD 114 en agglomération (rue Romaine et Bd Bernard Lemée) du 27 au 29 mai prochain.
- Quant aux travaux d'aménagement de l'accès à la zone de loisirs sur la RD114, le dossier est en cours de validation auprès des services de la DDTM. Il est proposé deux versions différentes de tourne à gauche.
- Monsieur le Maire a rencontré le nouveau commandant de la brigade de gendarmerie d'Allaire. Il a été évoqué la dangerosité de la vitesse des véhicules en centre bourg. Il est noté une baisse des incidents délictueux sur la commune, hormis les vols. Il est envisagé de mettre en place un groupe de « voisins vigilants ».
- La gestion des déchets
La problématique des déchets sauvages sera abordée prochainement, notamment au séminaire des DGS de Redon Agglomération. L'objectif est d'harmoniser les pratiques des communes sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.
Monsieur le Maire rappelle que le brûlage des déchets, y compris les déchets verts, est interdit sur tout le territoire du Morbihan.
La nouvelle organisation de ramassage des ordures ménagères a été mise en place sur la commune. Certaines difficultés liées notamment à la topographie des rues et lieux-dits, ont été aplanies avec la contribution de la commune. Les collectivités n'ont pas été encore livrées en bacs de collecte.

- Redon Agglomération a lancé un appel d'offres pour le fauchage des bords de routes. Ce marché étant infructueux, Redon Agglomération propose aux communes d'effectuer elles-mêmes le fauchage des bords des routes communautaires. Lors d'une réunion le 14 mai, les élus ont négocié le montant de la contribution versée aux communes en contrepartie de cette prestation. Il restera le problème de la Route de la Bouselaie, dont les virages sont générateurs d'un danger trop important pour nos équipes.

- Le cabinet Artefacto livrera le dossier complet du PLU le 17 mai.

- Le CCAS organisera le repas des Aînés le 24 novembre prochain.

- Une réunion de préparation pour l'organisation du bureau de vote sera organisée le 23 mai à 19h00 en mairie de Rieux.

- La prochaine réunion de conseil municipal est fixée :
 - Jeudi 04 juillet – 20h00

À Rieux, le 16 mai 2019

André Fontaine

